
Nombre de membres

en exercice : 11

Séance du lundi 25 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-cinq janvier l'assemblée régulièrement convoqué le 19 janvier 2021, s'est réuni sous la présidence de Daniel HOLZSCHERER.

Présents : 10

Votants : 11

Sont présents : Daniel HOLZSCHERER, Stéphane SCHMIDT, Laurent WALTER, Christophe DAMBACHER, Simon SCHNEPP, Sébastien CUNY, Luc EBERHARDT, Marc HETZEL, Freddy DAMBACHER, Stéphanie HELL

Représentés : Laura BRAND

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal approuve le PV de la séance du 11/01/2021.

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2019 du Syndicat des Eaux de Wintersbourg - DE 2021 001

L'Adjoint au Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport adopté par les membres du Comité Syndical du Syndicat des Eaux de Wintersbourg lors de la réunion en date du 12 décembre 2020, doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune membre et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux de Wintersbourg. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Périscolaire du matin et du soir - DE 2021 002

Le Maire rend compte au Conseil Municipal que la fréquentation du périscolaire le matin et le soir n'a pas évoluée favorablement depuis la rentrée de septembre 2020.

Il propose :

- d'arrêter son fonctionnement pour le créneau 7h30/8h30 et celui de 16h15/18h30 après les vacances de février 2021 ;
- de maintenir le fonctionnement de la cantine de 12h à 13h45 ;
- de poursuivre les séances d'éveil musical les vendredis de 16h15 à 17h15 ;
- en fonction des demandes, de réexaminer l'ouverture de l'un ou l'autre de ces créneaux du périscolaire, voire les 2, en septembre 2021 ;
- de faire un avenant au contrat de l'adjoint technique du périscolaire concernant les heures de travail.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve ces propositions et charge le Maire de signer les documents nécessaires à ces modifications.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11

Objet : Contrat de maîtrise d'oeuvre - DE 2021 003

Après examen des dossiers de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de la salle de l'Amitié, le Conseil Municipal décide de retenir comme maître d'œuvre Monsieur ADAM de Otterswiller.

Le choix est motivé par les références du candidat pour des projets publics semblables, ainsi que pour ses compétences, ses moyens, sa proximité et surtout par l'intérêt que suscite son projet par rapport aux attentes de la municipalité.

Il autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec M. ADAM qui fixe le montant des honoraires, ainsi que les conventions des différentes missions de contrôles à venir.

Résultat du vote : Adoptée - Votants : 11 - Pour : 11